LES BREVES N° 25

DURMENACH — Mai 2012

Conseil municipal du 30 mars 2012

Affaires financières

- L'ensemble des taux des taxes sera augmenté de 2 %. Cette augmentation correspond à celle du coût de la vie et apportera à la Commune une recette supplémentaire de 5 034 €. Sont concernées les taxes d'habitation, foncières Bâti et Non Bâti et la Contribution Foncière des Entreprises. Il est à noter que dans l'ensemble les taux des taxes de la Commune sont inférieurs à ceux des villages avoisinants.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	**Dépenses/Recettes**	**846 715 €**
Section d'investissement :	**Dépenses/Recettes**	**1 414 920 €**

Affaires d'urbanisme

- **Les architectes du Cabinet BAAM** présentent aux Conseillers l'avant-projet de l'aménagement intérieur et extérieur de la **mairie** ainsi que l'estimation des travaux.
- **Groupe Médical** : les entreprises ont respecté les délais très courts du marché, quelques réserves ont été relevées lors de la réception des travaux.
- **Rénovation de l'église** : le Père Smoter et les représentants du Conseil de Fabrique, dont la Présidente Françoise Trémisot présentent aux conseillers la liste des travaux les plus urgents qui seraient à entreprendre. Dans l'urgence, des travaux de consolidation de la toiture et des travaux de zinguerie sont programmés. L'automatisation de la sonnerie des cloches est inscrite au Budget 2012. Un groupe de travail composé du Maire, de Sabine Drexler, Frédéric Fink, François Fernandez, Gilles Mockly et Bernard Schlicklin est mis en place.
- **Maison du Patrimoine** : Christian Fuchs, ancien directeur technique de l'ADAUHR et fondateur de l'Ecomusée d'Alsace souhaite accompagner bénévolement la Commune, au même titre que les architectes du Cabinet BAAM qui en ont exprimé la volonté, dans le projet de rénovation de la Maison Wolf. Il en présente le principe, à savoir le démontage de la structure, l'assainissement du sol, la mise en place d'une dalle et le remontage et invite les conseillers et les architectes à visiter une maison du même type rénovée par la mairie de Hombourg.
- L'agence de l'eau n'a pas donné un avis favorable à la 1ère mouture présentée par les services compétents du Conseil Général en ce qui concerne la **réouverture du Niesbach**. La commune et l'Agence de l'eau sont dans l'attente de nouvelles propositions.

Affaires générales

- Le conseil du SMS (Syndicat Mixte du Sundgau) a approuvé l'entrée de la Com/Com du secteur d'Illfurth, le transfert de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme » ainsi que la modification de certains articles des statuts du Syndicat.

Affaires scolaires

- Joseph Orsat, en sa qualité de Président du SIAS a sollicité par courrier les élus du RPI pour qu'ils inscrivent au budget une somme qui permettra d'envisager la réalisation d'une étude pour la construction d'une nouvelle école élémentaire. Les effectifs prévus pour la rentrée 2012 s'élèvent à 62 élèves en maternelle, Joseph Orsat souhaite par conséquent que les dérogations ne soient plus accordées que si elles entrent dans un certain nombre de critères.

Communauté de Communes

- Le budget « Eau et assainissement » n'augmentera pas en 2012. Le budget général est en hausse de 16 %.
- Les travaux du réservoir de Muespach le Haut n'ont pas donné satisfaction. Des problèmes d'étanchéité ont été constatés.
- Les marchés d'assainissement concernant Durmenach sont à revoir, ce qui entraîne quelques retards dans l'exécution des travaux.

RAPPEL !!!
ARRETE ANTI-BRUIT

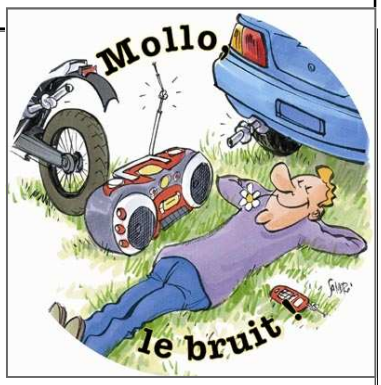

Suite à l'incivilité croissante et aux abus de plus en plus nombreux, il est rappelé qu'un arrêté municipal du 5 Juillet 2000, précise notamment :

Art. 3. – *Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnière, motoculteur, etc. ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, à savoir :*

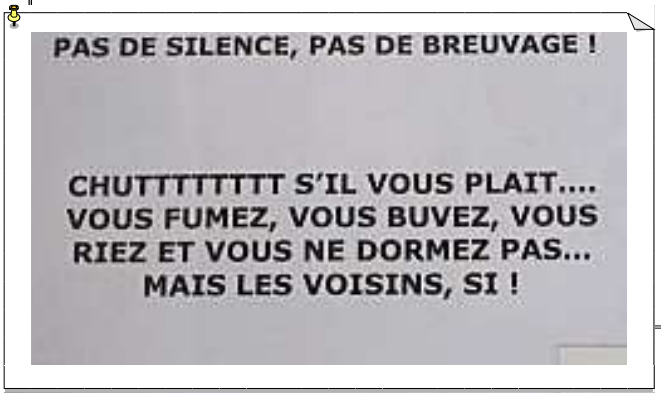

*** De 8 H à 12 H et de 14 H à 20 H**
du lundi au vendredi

*** De 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H**
les samedis

Un nouveau Forestier

Cédric Levasseur, 36 ans a pris la relève de Didier Lagrède le 14 mai.

Originaire du Lot et Garonne, il occupe d'ores et déjà la maison forestière. Cédric Levasseur, actuellement contractuel est en attente de sa titularisation.

Nous lui souhaitons

la bienvenue parmi nous !

Vous êtes propriétaire d'une maison ancienne et avez un projet de restauration ?

Sachez que la Fondation du Patrimoine, grâce à son label, permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques, de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de sauvegarde ou de restauration.

La Fondation du Patrimoine est le seul organisme habilité par le Ministère des Finances à octroyer un label ouvrant droit à des réductions fiscales.

Contact :

Marion Adolph
Tél : 03 88 22 32 15
Port : 06 82 96 00 15
Fax : 03 88 22 24 97

Le site internet de la Commune est en cours de réalisation.

www.durmenach.fr

Vous pouvez toutefois d'ores et déjà y consulter

le POS de la Commune.

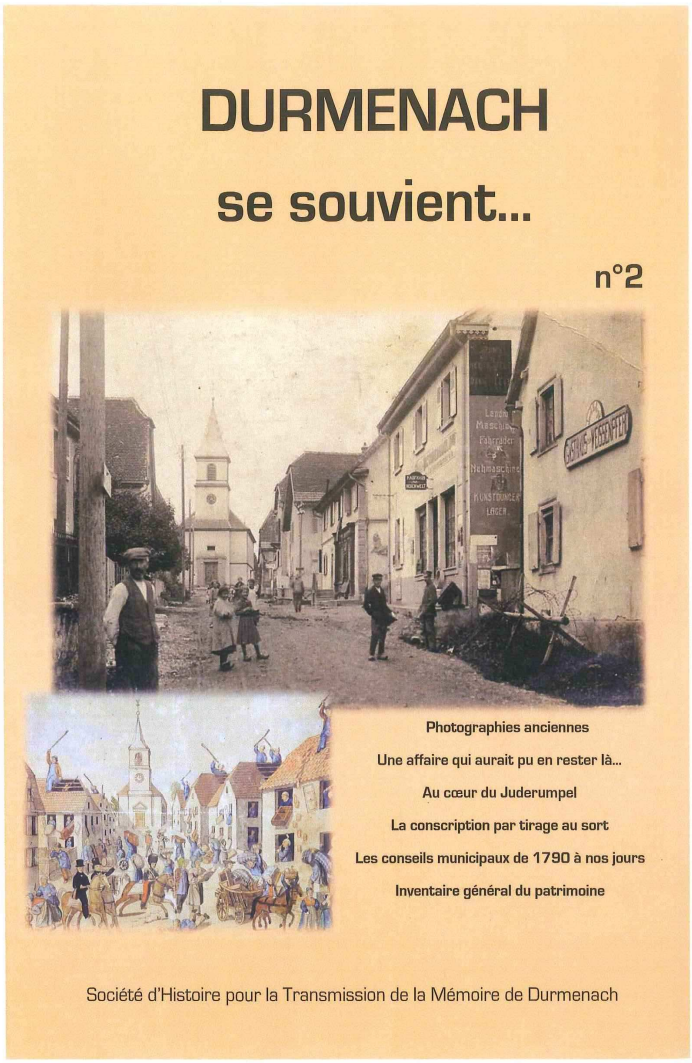

25 €

Points de vente

DURMENACH

Bijouterie « Le Filon d'Or »
Bureau de poste
Ets « Socomex »
Restaurant de l'Ill

Office du Tourisme **FERRETTE**

Office du Tourisme **ALTKIRCH**
Par correspondance

Renseignements : jo.jehl@orange.fr
06 76 06 42 77

7 et 8 juillet 2012

GREMPELTURNIER NOCTURNE

Inscriptions :

Frédéric FINCK

n° 06 71 57 29 35